

# Pourquoi ma commune s'est-elle lancée dans cette démarche ?

D6572

## LE CAILAR



sans pesticide

### Pour protéger l'eau que vous buvez

L'alimentation en eau potable de la Commune est assurée par le captage du chemin de Marsillargues. Ce captage est «prioritaire» pour restaurer la qualité de l'eau car il est vulnérable à la pollution par les nitrates et les pesticides. Une station de «dénitratation» est déjà en place pour réduire les teneurs en nitrates de l'eau distribuée mais il est primordial de préserver la qualité de notre ressource en eau.



### Pour protéger votre santé

Lorsqu'on lutte contre les **insectes**, les **champignons** ou encore l'**herbe** avec des produits chimiques, on utilise des **pesticides**. Mais leur toxicité ne se limite pas aux seules espèces que l'on veut éradiquer. Ils sont également toxiques pour l'homme et l'environnement ! Troubles de la fertilité, cancers, troubles du système nerveux, sont des maladies qui peuvent être la conséquence d'une exposition à ces produits.



### Pour protéger l'environnement

A titre d'exemple, un bouchon de stylo rempli de désherbant (1g de substance) suffit à polluer un fossé de 1m x 1m sur 10km de long, soit l'équivalent de 32 piscines municipales !!!



Lorsque l'on se dit: «**j'en mets un peu plus, ça fera plus d'effet!**» On ne croit pas si bien dire ! L'excédent de produit fera bien effet ailleurs, avec des conséquences parfois dramatiques. Certaines molécules de produits interdits depuis plus de 20 ans sont encore retrouvées dans les sols, dans les eaux, et parfois même au robinet !



### Combien cela a-t-il coûté?

A ce jour, la Commune a déboursé **16.126 €** pour l'achat de matériel alternatif au désherbage chimique. Pour faciliter la démarche, l'Agence de l'Eau subventionnera **80%** de cette somme. Le coût principal lié à cette opération représente la main d'œuvre des agents des services techniques qui passent plus de temps à désherber de façon éco-responsable.

\* Inspirez vous du livret «mon jardin d'agrément au naturel» que la Commune et le Syndicat des Nappes Vistrenque et Costières vous ont distribué récemment pour laisser tomber les phytos !

### Qui nous a aidé?

Le Syndicat des Nappes Vistrenque et Costières vient en aide à la Commune pour les démarches administratives et techniques, mais également pour le volet communication qui joue un rôle clé dans l'aboutissement du projet.

Des actions ont été menées au sein de la Commune, comme la journée «Ensemble, désherbons autrement» le 30 mai 2015 durant laquelle Monsieur Le Maire a inauguré le panneau «Cimetière sans pesticide» dans le lieu éponyme et a également expliqué la démarche aux Cailarens présents ce jour là.



Syndicat Mixte  
des Nappes  
Vistrenque et Costières

### Quel est votre rôle?

En tant que citoyen Cailaren, vous apercevez des différences en matière de gestion des espaces publics. **L'herbe est davantage présente**, tout en étant entretenue, les fossés sont moins fauchés pour préserver la biodiversité, peut-être même apercevez-vous des pucerons sur les végétaux et des fleurs dans les rues ?

### Votre rôle est essentiel !

Le fait de voir de l'herbe en ville n'est pas un signe de négligence, mais plus d'amélioration de votre cadre de vie.

Faites comme votre commune, laissez tomber les phytos ! \*



Syndicat Mixte  
des Nappes  
Vistrenque et Costières

Objectif  
**PHYTO**  
dans nos villes et villages



### Les étapes:

- ◆ La Commune a délibéré le 25 avril 2013, le conseil municipal est parti pour l'aventure «zéro phyto»
- ◆ L'Agence de l'Eau a été sollicitée pour la demande d'une subvention (à hauteur de 80%)
- ◆ Le Syndicat des Nappes Vistrenque et Costières a lancé la phase d'évaluation et de diagnostic des pratiques communales le 15 juillet 2013, l'étape suivante a permis de répertorier les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires sur les espaces publics
- ◆ Ensuite, le Syndicat, en concertation avec la Commune a défini des préconisations et défini des objectifs d'entretien des espaces communaux.
- ◆ Enfin la Commune a investi dans du matériel alternatif au désherbage chimique pour apporter des solutions pérennes et durables de gestion des espaces publics aux services techniques communaux et a, ainsi, modifié ses pratiques d'entretien.

### Ce que dit la Loi

- ◆ Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale a adopté la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui interdira la vente en libre-service de produits phytosanitaires aux particuliers au 1er janvier 2017
- ◆ A la même date, l'Assemblée a également interdit la possession et l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers à partir de 2019.
- ◆ Concernant les communes, la loi «Labbé» interdit aux personnes publiques (les communes, agglomérations, etc.) l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries, espaces verts, forêts et promenades accessibles au public à compter du 1er janvier 2017

agence  
de l'eau  
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE  
établissement public de l'Etat

LE GARD  
DÉPARTEMENT  
www.gard.fr

SMD  
GARD